New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
GARDERIE MANÈGE ENCHANTÉ (2020) INC.		Le 24 novembre 2026
Nom de l'établissement		Numéro de permis
Halte scolaire Entramis 2020		2020114
Adresse		Numéro de téléphone
963 rue Principale Beresford NB E8K 1M7		(506) 548-3124
Type de permis	Nombre maximal d'enfants	Âges des enfants
Garderie éducative à temps partiel	30	ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE	Titre du poste	
Rachelle Roy Arseneau	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l' équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : a) variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	32(1)(a)	20 nov. 2026	18 nov. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			
32(1)L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l' équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : a) variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge; b) rangés sur des étagères basses, ouvertes et d' accès facile aux enfants qui y sont bénéficiaires de services; c) conformes aux exigences de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation (Canada) et de ses règlements; d) gardés propres et en bon état.	32(1)(a-d)	20 nov. 2026	18 nov. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l' équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	33(1)	20 nov. 2026	18 nov. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Visite à l'établissement pour un suivi d'inspection. Du matériel fut ajouté dans la zone d'art ainsi que de manipulation.Du matériel de jeu fut ajouté également à l'extérieur.
Le ratio est respecté durant la visite.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 24 novembre 2026
Date

original signé par
Annie Guitard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 novembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"